

No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'UNGAVA VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 juillet 2019 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire :

Steve Gamache

Mesdames les conseillères :

Lucie Tremblay Denise Larouche Roxanne Tremblay

Messieurs les conseillers :

Daniel Forgues

Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière :

Mariève Bernier

Étaient absents à la séance :

Monsieur le conseiller :

Guy Lafrenière

Madame la directrice générale adjointe et

greffière suppléante :

Mélanie Gagné

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin **APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay **ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019;

ormules Municipales - Spéc

19-07-174

19-07-175



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS</u>

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 <u>RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE monsieur Jacques Fortin soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois d'août, septembre et octobre 2019;

QUE monsieur Jacques Fortin soit autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Denise Larouche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 RÉSOLUTION - CONSULTATION SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE neuf consultations régionales sur le transport ferroviaire sont prévues du 5 septembre au 3 octobre 2019 par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les consultations dans la région Nord-du-Québec ont été scindées pour être incluses à celles des régions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE la région du Nord-du-Québec est une région à part entière et qu'elle se doit d'être reconnue comme telle, soit avec les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et les localités de Radisson, Valcanton et Villebois;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la région Nord-du-Québec comporte des spécificités quant au transport ferroviaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement industriel de la région et les différents enjeux liés au transport de personnes et de marchandise;

CONSIDÉRANT l'intervention de M. Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon et représentant de la région Nord-du-Québec à l'UMQ, lors du comité de travail sur le transport ferroviaire afin qu'une consultation ait lieu pour la région plutôt qu'elle soit scindée avec les régions limitrophes;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

DE DEMANDER au ministre des Transports, M. François Bonnardel, qu'il y ait une consultation pour la région Nord-du-Québec incluant toutes ses parties et qu'elle se tienne également sur son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscaminque et du Nord-du-Québec
- M. Denis Lamothe, député d'Ungava
- M. René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James
- M. Abel Bosum, grand chef du Grand conseil des Cris

Mme Manon Cyr, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau

M. René Dubé, maire de Matagami

- M. Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon
- M. Daniel Bellerose, président de Radisson
- M. André Elliott, président de Villebois
- M. Nelson Tremblay, président de Valcanton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET

DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES AUX

FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE

SÉJOUR OCCASIONNÉS POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE

CHAPAIS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **madame Lucie Tremblay**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant les tarifs applicables aux frais de déplacement, de représentation et de séjour occasionnés pour le compte de la Ville de Chapais.

Madame Lucie Tremblay procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

9. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1 <u>RÉSOLUTION – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRE - TRAVAUX</u> <u>DE RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder à la rénovation de l'hôtel de ville, notamment le changement de fenêtres du côté est;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres de service pour la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

19-07-179



19-07-181

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Tremblay APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et trésorière, à lancer un appel d'offres concernant la réalisation de travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

RÉSOLUTION - ADOPTION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS ÉLABORATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION
POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU, DES
ÉGOÛTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Municipalité doit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction générale d'adopter la grille de pondération suivante :

Critères de sélection	Nombre maximal de points attribués
Expérience du soumissionnaire	30
Compétence et disponibilité du responsable de projet	20
Organisation de l'équipe de projet	25
Échéancier de travail et présentation des biens livrables	20
Qualité de l'offre de services	5
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE	100

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte cette grille de pondération, présentée dans le cadre de l'appel d'offres concernant les services professionnels pour l'élaboration de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égout et des chaussées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

<u>RÉSOLUTION – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - ENTENTE DE GESTION ENTRE LA SHQ, L'OMH DE CHIBOUGAMAU ET LA VILLE DE CHAPAIS</u>

CONSIDÉRANT le Programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre d'Accès-Logis, visant à aider financièrement les ménages à faible revenu dans le paiement de leur loyer;

CONSIDÉRANT QUE le Manoir Pierre-Guénette, faisant parti de l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Chapais, est bénéficiaire du PSL pour huit (8) unités de logement (entente 9409);



19-07-183

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Ville de Chapais, l'OMH de Chibougamau et la Société d'habitation du Québec (SHQ) en février 2019 (résolution 18-11-328) autorisant l'OMH de Chibougamau à gérer le PSL de l'OMH de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'engage à verser la contribution financière d'un montant équivalent à 10 % du PSL;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la SHQ, il y a lieu de renouveler cette entente pour la période du 1er juillet 2019 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la séance plénière du 15 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par madame Lucie Tremblay ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le renouvellement de l'entente de gestion concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre d'Accès-Logis, intervenue entre Ville de Chapais, l'OMH de Chibougamau et la Société d'habitation du Québec (SHQ) signée en février 2019, pour la période du 1er juillet 2019 au 31 mars 2023;

QUE la Ville de Chapais s'engage à défrayer dix pourcent (10 %) du coût du supplément au loyer pour le Manoir Pierre-Guénette (OMH de Chapais) relativement au volet 2 du Programme de supplément au loyer. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 <u>RÉSOLUTION - PARTICIPATION FINANCIÈRE - ATTRACTION</u> <u>NORD - LA RUÉE VERS LE NORD 2.0</u>

CONSIDÉRANT QUE la participation à la Ruée vers le Nord répond aux axes 1 « Une ville prospère et une population en pleine croissance » et 2 « Un milieu de vie attrayant, accueillant et durable » du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT QUE la participation à la Ruée vers le Nord répond aux axes 2 « Des entreprises soutenues et en croissance, une communauté entrepreneuriale stimulée » et 4 « Une ville rayonnante et qui attire de nouveaux arrivants » du Plan de diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises en importance à Chapais ont confirmé leur participation;

CONSIDÉRANT QUE notre participation contribuera directement à faire la promotion de nos entreprises et de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du plénier du 15 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jacques Fortin APPUYÉ par madame Denise Larouche ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais devienne partenaire Bronze au coût de 2 500,00 \$, de la Ruée vers le Nord 2.0;

QUE Mme Mariève Bernier, directrice générale, soit autorisée à signer tous les papiers et ententes en lien avec le projet pour et au nom de la Ville de Chapais.

QUE la somme soit puisée à même le budget d'opérations, soit le poste budgétaire 02-629-11-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution 19-07-184

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1

<u>RÉSOLUTION - NOMINATION DE MONSIEUR GAÉTAN GRAVEL AU POSTE DE RESPONSABLE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT</u>

CONSIDÉRANT l'affichage du poste responsable de l'urbanisme, de l'environnement et d'inspecteur en bâtiment s'étant terminé le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé pour l'occasion;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal nomme monsieur Gaétan Gravel au poste de responsable de l'urbanisme, de l'environnement et d'inspecteur en bâtiment et ce, à partir du 22 juillet 2019, suivant les conditions de la *Politique concernant les conditions de travail des employés cadres* de la Ville de Chapais;

D'autoriser madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer le contrat de travail et tout autre document, s'il y a lieu, pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>FINANCES ET TRÉSORERIE</u>

11.1

<u>RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS JUIN 2019</u>

II est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juin 2019 s'élevant à 339 938,69 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 167 927,68 \$ soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE

NUMÉRO 2 À CONSTRUCTION BON-AIR - PROJET DE

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA PISCINE

MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-03-64, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat pour le remplacement du système de ventilation de la piscine municipale à l'entreprise Construction Bon-Air, pour une somme de 495 752 \$, plus les taxes applicables;

19-07-185



19-07-187

19-07-188

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Christine Levasseur, architecte pour la firme d'architecture Ardoise Architecture, de procéder au paiement numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 15 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal autorise le 2^e versement à Construction Bon-Air dans le cadre du projet remplacement du système de ventilation de la piscine municipale au montant de 76 984,16 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

<u>RÉSOLUTION - ACHAT DE MATÉRIEL - REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA PISCINE MUNICIPALE</u>

CONSIDÉRANT le projet en cours de réparation de la ventilation et de la mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Nedco reçue le 19 mai 2019, au montant de 13 700 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

D'ENTÉRINER l'achat du matériel pour le remplacement de l'éclairage à la piscine municipale pour un montant de 13 700 \$ plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Nedco et de procéder au paiement de la facture 9495973 datée du 5 juillet 2019;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 <u>RÉSOLUTION - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 19-05-121</u>

CONSIDÉRANT QUE les dates des exercices financiers devant être produits par la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc., sont erronées dans la résolution 19-05-121;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais abroge la résolution 19-05-121 concernant l'adjudication d'un contrat de service professionnel pour la vérification externe des états financiers 2019-2020-2021 de la Ville de Chapais. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





11.5 RÉSOLUTION - ADJUDICATION - CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL DE LA VÉRIFICATION EXTERNE DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020-2021 DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc., a déposé une offre de services à la Ville pour effectuer les audits des états financiers pour les exercices se terminant le 31 décembre 2019 au montant de 14 500 \$, le 31 décembre 2020 au montant de 14 500 \$ et le 31 décembre 2021 au montant de 16 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce prix se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 21 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin **APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay **ET RÉSOLU**

D'ACCORDER le contrat de service professionnel de la vérification externe des états financiers de la Ville de Chapais qui se termineront au 31 décembre 2019 pour une somme de 14 500 \$, au 31 décembre 2020 pour une somme de 14 500 \$ et le 31 décembre 2021 pour une somme de 16 000 \$, plus les taxes applicables à la firme comptable Josée Bélanger, CPA inc.;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opérations, soit le poste budgétaire 02-133-000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. <u>Service des loisirs, de la culture et de la vie</u> Communautaire

14.1

<u>RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CORPORATION DES LOISIRS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Loisirs de Chapais organise la fête annuelle « Art de fêter Noël 2019 » qui aura lieu du 30 novembre au 1^{er} décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec les orientations de la Politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière dans le cadre de l'événement « Art de fêter Noël 2019 » pour un montant 700 \$;



19-07-191

19-07-192

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opérations, à même le poste budgétaire 02-622-00-971. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.

<u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>

18. VARIA

18.1

RÉSOLUTION — MOTION DE FÉLICITATIONS — COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 20° ÉDITION DU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT le vif succès de la 20^e édition du Festival du doré Baie-James, qui a eu lieu du 27 juin au 6 juillet 2019 au lac Opémiska;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement constitue une fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QU'une très bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jacques Fortin APPUYÉ par madame Lucie Tremblay ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 20^e édition du Festival du doré Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

<u>RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR</u> <u>SAMUEL WITTY - MÉDAILLE ACADÉMIQUE DU GOUVERNEUR</u> <u>GÉNÉRAL DU CANADA</u>

CONSIDÉRANT QUE Lord Dufferin, troisième Gouverneur général du Canada, a créé la Médaille académique en 1873 pour promouvoir l'excellence en milieu scolaire partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la médaille académique du Gouverneur général du Canada est devenue la récompense la plus prestigieuse que puisse recevoir un élève ou un étudiant fréquentant une maison d'enseignement canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction est remise aux diplômés qui ont obtenu la meilleure moyenne au terme de leurs études dans une école secondaire, un collège ou une université;

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;



19-07-193

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Samuel Witty a reçu la médaille académique du Gouverneur général du Canada au terme de ses études secondaires à la polyvalente Le Filon de Chapais en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce succès mérite d'être souligné;

Il est PROPOSÉ par monsieur Daniel Forgues APPUYÉ par madame Lucie Tremblay ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Samuel Witty pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Denise Larouche, monsieur Daniel Forgues et madame Lucie Tremblay souhaitent bonnes vacances à tous.

Monsieur Jacques Fortin invite la population à participer à « Chapais en fête » qui aura lieu le samedi 20 juillet 2019 et nous informe que les Chevaliers de Colomb auront un kiosque pour la vente de leurs billets de tirage.

Madame Roxanne Tremblay invite également la population à participer à « Chapais en fête » et nous informe que les conseillers municipaux tiendront un kiosque « café-causerie ». Elle invite les citoyens à venir y prendre un café et discuter avec le conseil municipal.

Monsieur Steve Gamache rappelle qu'un avis bouillir d'une (1) minute obligatoire est en vigueur jusqu'à nouvel ordre, il a été émis suite au rinçage du réseau d'aqueduc et au changement d'une borne-fontaine. Par ailleurs, M. Gamache se dit heureux des annonces du gouvernement fédéral faites à Chibougamau par la ministre Diane Lebouthilier et touchant notamment des organismes de la région. Cependant, il se dit déçu d'avoir appris sa visite par les médias...

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 19 h 32.

Steve Gamache

Maire

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière